

Rencontre du 06 février 2018

Mouvement éco-citoyen

Compte-rendu

Présent.e.s :

1. Des actions pour rencontrer la population liégeoise.

Les Cercles qui travaillent depuis plusieurs mois sont invités à se pencher spécifiquement sur un point : imaginer et élaborer des actions pour aller à la rencontre des citoyen·ne·s liégeois·e·s dans les prochaines semaines.

- Faire progresser la construction d'action concrète (table-ronde, Apéro, événement, rencontre avec des assocs, rencontre citoyenne, ou toute autre forme d'action...) de manière à « tester » nos propositions et animer la période qui précède la campagne électorale avec des moments qui mettent en avant Vert Ardent et ses propositions, autant que ses manières de faire.
- Permettre au Cercle de Coordination de planifier dans le temps l'organisation de ces événements.

Les cercles suivants étaient concernés : Démocratie Locale – Urbanisme, Aménagement du Territoire – Transition et Economie Locale - Enseignement – Mobilité – Cohésion et justice sociale – Culture, vie nocturne.

En fin de travail, ils sont invités à mettre leur production à disposition de tou·te·s et tous.

2. Accueil et présentation du programme de la soirée

Au nom du cercle de Coordination, Véronique accueille spécialement les personnes qui nous rejoignent ce soir, insistant sur le fait que le programme de ce soir vise à nous permettre la tenue d'une conférence de presse, début mars, au cours de laquelle pourront être annoncées, et nos têtes de liste, et des propositions-phares de notre programme.

Les étapes de la soirée sont présentées.

3. Trois Ateliers simultanés

Trois décisions importantes sont préparées dans trois ateliers simultanés. Chacun·e est invité·e à s'impliquer dans l'un des trois, en faisant confiance à l'intelligence collective des deux autres.

Les trois Ateliers travaillent sur les thèmes suivants :

- Affiner la méthode pour la désignation des têtes de liste, le 04 mars ;
- S'organiser pour élaborer, écrire et communiquer notre programme ;
- Compléter le ROI par un règlement financier.

4. Adoption de la méthode de désignation des têtes de listes

4.1. En introduction, le Cercle d'Animation rappelle ce que sont les principaux repères du consentement, comme méthode de prise de décision.

4.2. Rémi, qui a eu des contacts avec « Collectiv-a », expose les étapes de la méthode, qui a agrégé ce que nous avons appris de nos expériences précédentes et notamment le souhait d'une participation la plus large de l'assemblée. Le tout se présente en deux phases, réparties en 7 étapes.

Phase 1 : Identifier les principales 10 personnes qui vont porter la campagne.

Etape 1 : Des sous-groupes de 6 personnes, composés aléatoirement, identifient « leurs » 10 personnes, sans classement, et paritaire (F/H)
Tous ces noms cités sur notés sur un tableau.

Etape 2 : Le « Bocal ». (=ritualisation de prises de parole concises)
6 chaises sont placées au centre. Ne peuvent s'exprimer que les personnes qui y sont assises. Une chaise doit rester vide. Le facilitateur assure cette fluidité.

Etape 3 : Les membres du cercle électif sont désignés par tirage au sort parmi toute l'assemblée.

Sur base de ce qui a été dit en étape 1 et 2, une personne fait une **1 proposition** complète de 10 noms, non ordonnés, avec autant de femmes que d'hommes.

Cette proposition fait l'objet d'un tour de commentaires, qui peut conduire le/la proposeur/euse à maintenir, l'amender ou la retirer (dans ce cas, une autre personne doit faire une autre proposition).

Si la proposition est maintenue telle quelle ou amendée, on passe à la **phase d'objection**, en commençant par les personnes citées dans la proposition.

Une fois qu'une proposition ne recueille plus d'objections, ni des personnes désignées, ni des membres du cercle électif, on passe à l'étape 4.

Etape 4 : Pour la validation par l'assemblée, les membres de l'Assemblée expriment des points de vue (limitation du temps de parole), mais sans débat et sans essayer de lever l'objection. L'Assemblée, instruite de ces points de vue, vote sur la proposition issue de l'Etape 3.

Pause de midi

Phase 2 : Identifier les premières places.

Etape 5 : On réinstalle les 6 chaises du « Bocal », telle que décrit dans l'étape 2.

Etape 6 : Les membres d'un second cercle électif sont désignés par tirage au sort parmi toute l'assemblée. Sur base des 10 noms précédemment identifiés, il faut ici désigner et classer les premières places.

Une personne de ce cercle fait une **1 proposition** complète de 4 noms, ordonnés, avec autant de femmes que d'hommes.

Cette proposition fait l'objet d'un tour de commentaires, qui peut conduire le/la proposeur/euse à la maintenir, l'amender ou la retirer (dans ce cas, une autre personne doit faire une autre proposition).

Si la proposition est maintenue telle quelle ou amendée, on passe à la **phase d'objection**, en commençant par les personnes citées dans la proposition.

Une fois qu'une proposition ne recueille plus d'objections, ni des personnes désignées, ni des membres du cercle électif, on passe à l'étape 7

Etape 7 : Pour la validation par l'assemblée, les membres de l'Assemblée expriment des points de vue (limitation du temps de parole), mais sans débat et sans essayer de lever l'objection. L'Assemblée, instruite de ces points de vue, vote sur la proposition issue de l'Etape 6.

Un comité de liste composera une liste complète et soumettra l'ensemble à l'assemblée au plus tard en juin 2018.

Cette proposition fait l'objet de questions d'éclaircissements. Elle est ensuite soumise au consentement, qui conduit à l'enrichir concernant la 49^{ème} place. La bonification se formule ainsi : *Le second cercle électif tentera également de désigner la 49^{ème} place. Si cela ne s'avère pas possible, le point sera traité par le comité de liste.*

Moyennant cette bonification, la méthode est approuvée par consentement.

5. Retour sur le profil de fonction

Un passage du profil de fonction a fait l'objet d'une discussion le 14 janvier et a été mis entre parenthèses. On entend les arguments en faveur et en défaveur du maintien de cette condition dans le profil de fonction.

On soumet le point au vote. La position suivante recueille l'avis majoritaire de l'assemblée :
« *Le 04/03, les personnes pressenties pour figurer sur la liste communale, seront interrogées sur leurs intentions à l'égard du scrutin de 2019, de manière à éclairer l'assemblée sur ses choix.* »

6. Modification du ROI

Comme précisé dans la convocation, après adoption par l'assemblée, L'art. 3.1. du ROI se formule ainsi :

« *Ecolo Liège et la régionale du Mouvement Demain, par leurs organes, ont adhéré à la charte et à ce document ; en conséquence les membres de la locale Ecolo de Liège et ceux de la régionale du Mouvement Demain sont membres du mouvement sans devoir y adhérer individuellement.* »

On applaudit l'implication de « Demain » en tant que partie prenante de « Vert Ardent ».

7. élaborer, écrire et communiquer notre programme

Virginie fait rapport des éléments de réflexion issus de l'Atelier travaillant sur ce sujet et croisant les propositions programmatiques, les travaux qui ont présidés à leur élaboration, les différentes formes (outils de campagne) dans lesquelles elles seront communiquées et les manières dont le programme doit être rédigé. (outils de campagne thématiques, contextualisés ou généralistes, lisibilité, ...)

Au nom du Cercle de Coordination, Assia propose les trois noms soumis au consentement de l'assemblée pour ce travail d'écriture : Didier Castagne, Virginie Godet et Benoît Lhoest. Ces personnes peuvent s'associer toutes les bonnes volontés. Sont déjà associés : Sarah Schlitz et Jonathan Piron. Benoît L. propose de mettre leur travail à disposition en cours d'élaboration pour recueillir les perfectionnements.

8. Compléments au ROI : règlement financier.

8.1. Le troisième Atelier a progressé sur le thème du volet financier du ROI.

Véronique expose les repères sur lesquels il y a eu accord dans l'Atelier et qui sont soumis au consentement de l'assemblée, à savoir :

- Le Mouvement Vert Ardent est autonome dans l'établissement de son budget
- Le principe d'une rétrocession au mouvement Vert Ardent est acquis. Ce point est précisé dans le contrat de réciprocité liant les élu e-s et le mouvement. Ce contrat les lie pour la durée de la législature.
- Dès 2019, le principe d'un remboursement des prêts/avances faits durant la précampagne et la campagne électorale est acquis. Ce remboursement est progressif, proportionnellement à la hauteur dans avances et dans les limites des moyens disponibles
- Annuellement, un budget de fonctionnement est élaboré par le CdC qui le soumet à l'assemblée.
- Un trésorier et des commissaires aux comptes seront proposés à la désignation par l'assemblée.

Ces points de principe sont soumis à l'assemblée, qui donne son consentement.

On entend ensuite deux thèses, quant au montant de la rétrocession. Dans une option, le montant initial de 30 % peut être revu annuellement (à la baisse), sur base des budgets disponibles et des propositions de dépenses. Dans la seconde option, le pourcentage de 30 % est un fixe.

Ce point est soumis au vote.

L'option des 30% fixe est retenue.

8.2. Entre autres choses, les modalités de calcul de la hauteur des rétrocessions, en cas de participation à l'exécutif, doivent encore être déterminées. Le Cercle de fonctionnement est invité à poursuivre sa réflexion, en concertation avec le Cercle de Coordination.

9. Points d'information

Au nom de Cercle de Coordination, Renaud expose la situation, issue du départ d'Olivier. Pour ne pas surcharger l'assemblée, pour tenir compte des changements qui pourraient aussi survenir après le 04/03, pour renforcer le CdC dans l'immédiat... celui-ci a décidé d'accepter le renfort *ad interim* de Pascal van Hasselt. Le CdC reviendra plus tard avec ce point devant l'assemblée.

10. Nous organiser pour la suite

- On rappelle aux cercles, tant anciens que nouveaux, les échéances issues de la rencontre inter-cercles du 01 février et mettant en jeu :
 - % élargissement ;
 - % élaboration et rédaction du programme
 - % calendrier d'action
- Prochaine assemblée : le dimanche 04 mars. Ordre du jour : désignation des têtes de liste, sur base du profil de fonction arrêté le 14/01 et de la méthode, arrêtée ce 06 février.